****

**Le 17 avril 2020**

**CIM des Droits des femmes :**

**Vie Féminine propose 10 paquets de mesures pour garantir les droits des femmes durant et après la crise du coronavirus**

De très nombreuses voix se sont élevées ces derniers jours pour rappeler combien les femmes sont impactées de manière violente par cette crise sanitaire que nous traversons. Des sonnettes d’alarmes ont été tirées dans ce sens par les associations de femmes, les services de première ligne (violences conjugales, aides sociales, centres de planning…), des académiques, etc. Des institutions internationales se sont également relayées pour souligner ces constats et demander aux Etats de prendre leurs responsabilités.

C’est ainsi que le Forum économique mondial a rappelé que *« Les retombées du coronavirus peuvent être pires pour les femmes que pour les hommes*».

Quant à Evelyn Regner, Présidente de la commission des droits des femmes du Parlement Européen, elle va plus loin dans le constat et invite à penser au-delà de la crise *: « La pandémie de COVID-19 met clairement en évidence l'inégalité entre les sexes sous toutes ses formes […] la future crise économique frappera les femmes beaucoup plus durement. Il nous appartient de renforcer durablement la santé physique et mentale des femmes et leur indépendance économique, au-delà de la crise du COVID-19 «*

Vie Féminine, dès le 27 mars, faisait part de ses premières propositions de mesures urgentes aux différentes ministres chargées des droits des femmes et de l’égalité des chances.

En vue de la CIM Droits des femmes et des différents groupes de travail préparatoires, Vie Féminine propose ci-après 10 paquets de mesures pour garantir les droits des femmes sur le court terme (pendant la crise sanitaire) mais aussi sur le long terme.

1. **Soutenir les secteurs féminisés et les métiers de la première ligne**

La crise sanitaire montre aujourd’hui l’importance de ces métiers fortement féminisés et essentiels pour faire face à l’urgence ainsi que pour « faire société ». Cette crise révèle aussi leurs dures réalités de travail.

* 1. Nous insistons pour que tous les métiers de la première ligne puissent être soutenus et valorisés: infirmières, aides familiales et ménagères, soignant.e.s dans les maisons de retraite, planning familiaux, sages-femmes, travailleurs/euses sociaux.les, accueillantes d’enfants à domicile, puéricultrices, travailleuses du commerce, personnel logistique des hôpitaux et des Homes, etc.
  2. Dans l’urgence, il est essentiel que ces personnes puissent disposer de toutes les protections nécessaires, le matériel adéquat en suffisance ou son remboursement par les autorités compétentes, des solutions de garde d’enfants, etc.
  3. Maintenir les subventions aux services d’aide à domicile permettant de garantir la possibilité pour le personnel d'être payé en cas d'horaire incomplet.
  4. Sur le long terme : revalorisation salariale, reconnaissance des heures supplémentaires, pleine prise en compte des déplacements dans le temps de travail, nécessité de temps de repos aussi et de connaître ses horaires à l’avance pour s’organiser, reconnaissance de la pénibilité spécifique à ces métiers fortement féminisés.
  5. Pour le secteur de la santé, Vie Féminine rejoint les très nombreux acteurs qui aujourd’hui demandent un refinancement structurel des soins de santé (maison de repos, maison médicale, centre PMS, hôpitaux, soins à domicile, centres de planning, etc.) ainsi qu’une revalorisation de tous les métiers de la santé et du soin.
  6. Pour le secteur de l’accueil de l’enfance:
     1. Des mesures ont été obtenues pour compenser la perte de revenu des accueillantes conventionnées. Il faut les poursuivre mais il est également nécessaire de penser aux autres travailleuses de l'accueil de l'enfance. Actuellement, l'ONE maintient ses subsides, donc il n'est pas encore utile de mettre les personnes en chômage temporaire. Mais bon nombre de travailleuses, souvent avec petits barèmes,ne sont pas financées par l'ONE et le chômage temporaire est devenu effectif pour certaines d'entre elles. Il est important de trouver des mécanismes pour qu'un complément leur soit attribué permettant de préserver leur revenu.
     2. Favoriser l'accueil ne peut se faire sans prendre en compte la difficulté des travailleuses face à la crainte de la contamination. Il faudrait donc que le personnel des milieux d'accueil puisse lui aussi disposer d'équipement de protection adéquat.
     3. La perception générale est que les milieux d'accueil sont accessibles pour la première ligne. Des femmes qui vivent des situations de violences familiales ou qui ont des craintes d’abus, souhaitent maintenir l'accueil pour préserver leurs enfants mais n'osent pas toujours s’adresser à un milieu d’accueil, de peur d'être rejetées ou de devoir expliquer la situation. Est-ce judicieux de maintenir le« tri » qui se pratique actuellement pour identifier les parents dont le métier est essentiel ?
     4. Le contexte de confinement des enfants pèse aussi largement sur les femmes qui auraient besoin de souffler et de conserver une possibilité d'accueil pour leurs enfants, et tout particulièrement les femmes en situation de monoparentalité.
     5. Au-delà de la crise, il s’avère plus que jamais nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse d'accueil de l'enfance qui dépasse la fonction purement économique. La réforme des MILAC est un premier pas qui devrait constituer une priorité après la crise. Il faudra aller encore plus loin pour qu'un système performant d'accueil, accessible à toutes les familles, puisse être mis en place en FWB. Une réforme qui doit également mieux reconnaître et valoriser les métiers de l'accueil.

1. **Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l’autonomie économique des femmes**

Beaucoup de femmes dans des boulots précaires se retrouvent sans emplois et sans revenus (intérim, heures non déclarées, etc.) ou avec des revenus réduits, suite au chômage temporaire qui induit une baisse des revenus (et c’est d'autant plus difficile quand les revenus du travail ne suffisaient déjà pas à couvrir tous les besoins du foyer).Certaines sont même contraintes de prendre des congés non rémunérés. Il est aussi quasi impossible dans la situation actuelle de trouver un emploi ou un complément de revenu sans prise de risques sanitaires. Le télétravail à temps plein, avec maintien du salaire complet, n'est souvent l'apanage que d'une minorité.

* 1. Geler le décompte pour les allocations limitées dans le temps dans le cas de chômage classique (chômage sur base du travail précédent et allocations d’insertion seraient des pistes à explorer)
  2. Geler la limitation dans le temps des allocations d'insertion pour éviter que des personnes ne « tombent » au RIS.
  3. Assimiler les périodes de chômage temporaire des travailleuses enceintes à des périodes de travail en vue de prolonger le congé postnatal. Il serait en effet incompréhensible qu’elles perdent des jours de congés postnataux.
  4. A moyen terme, revoir les montants trop bas des allocations de chômage et enfin supprimer le statut de cohabitant·e.
  5. Réformer les dispositifs et mesures pénalisant les personnes au chômage (dont la limitation dans le temps des allocations d'insertion).

1. **Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits sociaux des femmes** 
   1. Donner les moyens aux CPAS pour leur permettre de jouer leur rôle de 1ère ligne, que ce soit pour les demandes et attributions du RISoudes autres aides sociales: garantir l'accessibilité à tou·te·s.
   2. Alléger la procédure de contrôle pour les personnes bénéficiaires de l’AGR (actuellement suspendue, elle pourrait au moins être espacée en temps normal : une fois par an ou tous les 6 mois).
   3. Transformer le système des colis alimentaires vers une aide sous forme de "chèques nourriture" à dépenser dans les commerces où se rendent les femmes et les familles.
   4. Prendre en compte la situation des familles qui en temps normal bénéficient d'une aide sociale subordonnée à la présence d’un enfant dans un milieu d’accueil.

# Un congé parental exceptionnel pour parents confinés qui ne laisse personne sur le côté

Une pétition de la Ligue des familles et une proposition de loi avancent l’idée d'un congé parental exceptionnel pour répondre à la difficulté du (télé)travail avec garde d’enfant. Si cette proposition répond à une difficulté réelle des parents, Vie Féminine attire l’attention sur les points suivants :

* 1. Cette mesure ne peut être prise isolément (alors que certaines familles ont besoin, notamment, d’accès aux services de base et de soulagement de type financier).
  2. Elle doit prendre en en compte les inégalités entre le père et la mère (au minimum un partage du congé), et entre les parents (notamment les familles monoparentales qui ont déjà moins facilement accès au congé parental actuel, d’enfants porteurs de handicap, de soignant.e.s, intérimaires, sans papiers), au risque de créer de nouvelles inégalités.
  3. Elle doit être assortie de mesures coercitives vis-à-vis du monde du travail pour rendre ce congé réellement accessible dans le sens de ce que préconise Vie Féminine dans cette [analyse](https://www.axellemag.be/conge-parental-exceptionnel-coronavirus/) publiée sur le site du magazine Axelle.

1. **Garantir la sécurité des femmes victimes de violences conjugales :**

En tant que signataire de [la lettre ouverte](https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_confinement-et-violences-faites-aux-femmes-quelles-mesures-adopter?id=10473104&fbclid=IwAR0Xt5yaCkCNi3hYJhGDQlTPjVbWBG-ejNtliWp99hU84Fvtsm8poULvFws) adressée aux 12 ministres qui ont participé au groupe de travail du 4 avril dernier, Vie Féminine tient à insister une nouvelle fois sur les revendications portées dans ce courrier par les associations féministes et les services spécialisés.

Nous rappelons tout particulièrement les mesures suivantes :

* 1. Garantir la sécurité des victimes (avec ou sans papiers) : il faut des directives claires et généralisées à tout le territoire pour que la police et la justice interviennent systématiquement dans ce sens.
  2. Développer une vraie politique de prévention (avec par exemple, dans l'immédiat, des messages à l'attention des hommes pour gérer leur stress, à l'attention des femmes pour garantir au mieux leur sécurité et augmenter leur capacité de se défendre, une formation de base accélérée pour le personnel en contact avec les auteurs/victimes de violences conjugales, etc.).
  3. Faire en sorte que les mesures prises dans l’urgence se poursuivent après le confinement, notamment pour le maintien des places supplémentaires dans les hébergements d'urgence.
  4. Une véritable politique globale, cohérente et coordonnée de lutte contre les violences faites aux femmes, financée en conséquence.

1. **Soutenir les femmes en situation de monoparentalité**

Les pensions alimentaires impayées restent un problème prédominant pour les femmes, majoritaires parmi les familles monoparentales et nombreuses à frôler ou vivre la pauvreté. Cette problématique du non-paiement est exacerbée durant cette période de crise sanitaire et économique traversée par notre pays. Tant les créancières que les débiteurs doivent faire face à une baisse ou une absence de revenus compromettant le paiement régulier et complet des pensions alimentaires.

C’est pourquoi, avec la Plateforme des créances alimentaires, nous demandons :

* 1. La suppression du plafond de revenus pour pouvoir bénéficier des avances sur contributions alimentaires auprès du SECAL.
  2. Une information massive du grand public sur l’existence du SECAL.
  3. Faciliter les démarches des familles en situation de précarité pour accéder au SECAL ainsi qu’aux aides permettant de compenser toute perte de la contribution alimentaire.
  4. Une politique budgétaire saine et stable pour l’ensemble du SECAL.
  5. Au-delà de la crise, mettre en place un service universel des créances alimentaires. Ce service serait accessible à tous les parents et ex-conjoints devant bénéficier d’une contribution ou pension alimentaire ou la verser. Le SECAL deviendrait dès lors universel alors qu’actuellement, il est réservé aux seules personnes qui connaissent un défaut de paiement.

Par ailleurs, lorsque l’ex-conjoint s’est rendu insolvable, de nombreuses femmes avec enfants se retrouvent seules à devoir rembourser des dettes contractées pendant la vie commune ; une charge économique qui pèse d’autant plus lourd pour les ménages à un seul revenu.

* 1. En l’absence de revenus ou baisse de revenus due à l’arrêt de l’activité économique liée aux mesures de lutte contre le covid-19, Vie Féminine demande l’annulation des dettes contractées par l’ex-conjoint ou tout du moins la suspension temporaire de celles-ci.

Vie Féminine tient à rappeler que beaucoup de familles avec un enfant handicapé sont devenues monoparentales, de ce fait le confinement devient rude. Les enfants, jeunes et adultes, perdent leurs repères et leurs activités habituelles. Il y a aussi des mamans confinées avec leurs enfants à la maison et contraintes au télétravail, mais sans avoir les moyens d'occuper leurs enfants/adultes handicapés.

* 1. Il est urgent de s’arrêter sur ces situations spécifiques, de prendre des mesures nécessaires pour soutenir ces familles en collaboration avec les organisations de terrain en contact avec ces femmes.

1. **Soutenir les femmes ayant des problèmes de santé mentale**

Pour de nombreuses femmes, le stress dû au confinement se greffe sur des situations qui étaient déjà problématiques au départ (problèmes de santé mentale, dépressions liées à un vécu difficile, au cumul de responsabilités, à des événements qui font basculer leur quotidien, etc.).

* 1. Recenser les ressources disponibles pour la santé mentale et mettre en place une information massive (y compris papier) pour les faire connaître.
  2. À l’instar des services d’écoute téléphonique destinés aux parents, mettre en place une ligne de soutien psychologique pour les personnes avec des problèmes de santé mentale spécifiques. Ces permanences téléphoniques doivent être tenues par des personnes formées à la charge psychologique spécifique qui pèse sur les femmes, et qui sont au fait de leurs diverses situations.

1. **Faciliter l’accès à l’IVG et à la contraception**

Dans cette période de confinement, l’accès à l’IVG dans les délais légaux et à proximité de son domicile risque d’être compliqué.

* 1. Prendre les mesures nécessaires et urgentes pour que les conditions actuelles d’accès à l’IVG (durée de grossesse, délais d’attente….) soient adaptées à la situation liée à la crise sanitaire. Pour ces mesures, s’inspirer des propositions qui ont fait l’objet d’un large consensus au sein du Parlement et qui envisagent notamment de prolonger le délai de grossesse à 18 semaines et la durée de réflexion à 48h.
  2. Un renforcement de l’accessibilité et de l’accompagnement : s’assurer de l’autorisation de circulation pour les femmes concernées et pour les soignant.e.s, disposer de matériel de protection pour le personnel, renforcer les moyens des centres de planning (matériel, financement, appui de personnel si possible) qui voient arriver les patientes qui ne sont plus prises en charge par les hôpitaux, des moyens pour des dispositifs d’accompagnement psychologique à distance, etc.
  3. A la sortie de la crise, Vie Féminine insiste sur la nécessité d’adopter rapidement une nouvelle loi sur l’avortement qui permette d’améliorer le vécu des femmes en la matière, diminuer la pression sur leurs épaules, les aider à poser des choix véritables et leur assurer du soutien en lieu et place de la culpabilisation, de l’isolement et du tabou qui règnent encore autour de l’IVG.
  4. Nous tenons à rappeler ici la nécessité de politiques qui soutiennent l’accès des femmes à la contraception, ce qui suppose de pouvoir choisir librement un contraceptif sans se soucier du prix, de bénéficier d’une contraception sans subir d’effets néfastes sur sa santé, de pouvoir partager cette responsabilité dans le couple et de recevoir des informations concrètes et complètes sur les différents moyens contraceptifs possibles.

1. **Soutenir les femmes migrantes**

Les femmes migrantes constituent un public particulièrement vulnérable tant sur les routes de l’exil que dans le cadre des procédures d’asile, d’accueil et de séjour en Belgique. Elles rencontrent des problèmes spécifiques qui aujourd’hui se trouvent exacerbés par le contexte de la crise sanitaire.

* 1. Permettre aux femmes dites "sans-papiers" d'accéder aux services sociaux, à la police et à la justice, sans qu'elles ne soient menacées d'expulsion ou d'emprisonnement en centre fermé.
  2. Fermeture des centres fermés qui sont des lieux de propagation du virus.
  3. Un moratoire contre les procédures d'expulsion des personnes dites "sans-papiers".
  4. Selon la loi Onkelinx, réquisitionner les espaces vides pour accueillir les femmes dites "sans-papiers" (avec ou sans enfants) qui n'ont pas de lieu pour se confiner.
  5. Augmenter le nombre de places dans les refuges pour les femmes dites "sans-papiers" victimes de violence avec possibilité de régularisation accélérée.
  6. Une procédure accélérée et facilitée de demande d'asile pour tou·t·e·s.
  7. Augmenter les moyens des centres d'accueil pour respecter les mesures de sécurité sanitaire et ce, pour les résident·es et les travailleuses/travailleurs.
  8. Assurer la prorogation du permis de séjour des personnes étrangères dont le titre de séjour arrive à terme durant la période de confinement et de déconfinement.
  9. Dans le cas de la perte de leur emploi, assurer la continuité du permis de séjour aux femmes étrangères dont le titre de séjour est conditionné par un emploi.
  10. Permettre l'utilisation d'argent liquide pour les achats essentiels (nourriture, titres de transport, etc.) car les personnes dites"sans-papiers" n'ont pas le droit de disposer de cartes bancaires.
  11. Organiser les communications sanitaires ainsi que celles de la lutte contre les violences dans différentes langues pour permettre à un maximum de femmes de prendre connaissance de leurs droits.
  12. Au-delà des mesures urgentes leur permettant de se soigner, de prendre soin des autres, d’être hébergées en cas de violences conjugales, etc., Vie Féminine demande, que la Belgique s’engage dans une démarche de régularisation de toutes les personnes sans titre de séjour se trouvant actuellement sur le territoire. Les femmes dites « sans-papiers » ont tissé des liens durables en Belgique via la charge des enfants, des réseaux spécifiques (maisons de quartier, centres d'alphabétisation, consultations prénatales, centres de planning, etc.), leurs implications dans l’associatif, les mouvements de femmes, les réseaux de travail informels, etc.

1. **Précarité numérique et confinement, les femmes plus impactées encore !**

Avec le boum du numérique et de la digitalisation depuis quelques années, le rapport à la maîtrise et à l’investissement dans ce domaine montre clairement à quel point les femmes sont impactées par une fracture numérique déjà bien présente, fracture que le confinement rend encore plus visible et prégnante. En effet, si cela va de soi pour nombre d’entre nous en ce temps de confinement de nous diriger vers les médias en ligne, les plateformes numériques, et les réseaux sociaux pour chercher des renseignements, suivre des cours ou tutoriels, ou encore rester en contact avec les proches et ami·e·s, il n’en va pas de même pour beaucoup de familles et de personnes isolées qui vivent dans une grande précarité et ne disposent pas des équipements nécessaires dont le coût reste très élevé: ordinateurs, tablettes, smartphones, bonne connexion internet, logiciels, etc.

Vie Féminine tient à appuyer les recommandations reprises dans la [lettre ouverte](file:///C:\Users\bachi\OneDrive\Documents\CORONAVIRUS\Travail%20politique\POSITIONS%20DEF\precarite%20numerique_VF_VD.pdf) adressée par Vie Féminine Bruxelles aux différents ministres compétents en Région de Bruxelles-Capitale.

Sur le long terme, Vie Féminine appelle à une prise en compte du numérique comme un bien de première nécessité, à l’instar de l’eau courante et de l’électricité afin que chaque ménage puisse bénéficier d’une installation et des équipements nécessaires à prix sociaux.

Pour conclure, Vie Féminine tient à soutenir les propositions contenues dans la [lettre ouverte initiée par Séverine Dusollier, Professeure de Droit, Sciences Po (Paris) et Nathalie Grandjean, Maitresse de Conférences, Université de Namur](https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_pour-une-prise-en-compte-du-genre-dans-le-deconfinement-et-l-apres-crise-covid-19?id=10481214&fbclid=IwAR23_pDUChkn-Q8R_uAA2OzwGFeyv9WV5gP78n0Y7Haovx-r0dV_fP4LGWQ), et cosignée par plus de 200 personnes et associations sur la nécessité de prendre en compte la situation singulière des femmes tant dans le contexte de crise sanitaire que dans le déconfinement.

Comme stipulé dans cette lettre, *« nous demandons donc qu’à tous les niveaux belges de pouvoir, le gouvernement intègre une perspective de genre dans cette période de confinement et de pandémie, ainsi que dans la transition du déconfinement et le temps de l'après-crise. Cette sortie de crise ne pourra se faire de manière juste et solidaire sans que la situation et la contribution particulières des femmes ne soient dûment prises en compte »*

**Contact :**

Hafida Bachir

Secrétaire politique

Vie Féminine

0487/ 27 67 37

[Secretaire-politique@viefeminine.be](mailto:Secretaire-politique@viefeminine.be)